

Aspire Service, Pour vous aider au quotidien



Lettre d'information juin 2017

Aspire Service est une association qui a pour objectif la mise à disposition de salariés à titre onéreux mais à but non lucratif au profit des personnes sans emploi.

Comment ça marche



Au travers de ses missions, les salariés retrouvent des rythmes, des habitudes de travail et développent leur projet professionnel. Aspire Service est l'employeur et se charge de toutes les démarches administratives. Pour les particuliers, la législation en vigueur vous autorise à déduire de vos impôts 50 % du montant de la facture pour les missions de services à la personne.

L'accompagnement



Aspire Service propose un accompagnement individualisé prenant en compte la personne, ses difficultés mais aussi ses possibilités. L'association cherche à redonner confiance en soi et à valoriser les potentialités de chacun.

En 2016, l'association a accompagné **138 salariés** sur les 198 qu'elle a fait travailler.

17 d'entre eux ont bénéficié de **formations** (hygiène et entretien des locaux, se préparer à un entretien...). 10 salariés se sont engagés dans un parcours de **remise à niveau** des compétences clés (lecture, écriture, calcul).

13 salariés ont bénéficié d'un **diagnostic mobilité** afin de trouver des solutions durables d'accès à la mobilité.

Domaines d'interventions



Pour des **missions ponctuelles ou régulières** :

Ménage régulier ou grand nettoyage,
Repassage,
Entretien de jardin, taille de haies,
Agents de cantine, entretien des locaux,
Manutentionnaires,
Assistance informatique ...

Quelle issue pour les salariés

En 2016, 46 175 heures de travail ont été effectuées.

Au cours de l'année, 5 salariés ont trouvé un CDI (cuisinier, serveur, agent d'entretien, employé de supermarché...), 8 salariés un CDD de + de 6 mois (livreur, manutentionnaire, cuisinier, assistant de vie scolaire...), 1 auto-entrepreneur en espaces verts et 3 salariés sont entrés en formation qualifiante.

Nous leur souhaitons une bonne continuation.

La santé des salariés, un enjeu majeur



Un **examen de santé** est proposé aux salariés d'Aspire Service. Il a pour but de faire le point sur la santé et donner des conseils pour les publics ne bénéficiant pas d'un suivi médical de façon régulière.

L'UC-IRSA (Institut inter Régional pour la Santé), établissement de l'Assurance Maladie, se déplace dans les locaux d'Aspire pour une réunion préparatoire informant sur les différentes étapes de l'examen de santé. A la suite de l'**examen clinique complet**, le médecin de prévention reçoit chaque patient afin de commenter l'ensemble des résultats et apporte des avis et conseils précieux. 16 salariés ont fait le choix de suivre le bilan de santé en 2016.

Les clauses d'insertion en progression



Aspire Service est éligible à la clause d'insertion sociale des marchés publics. Cette clause permet de réserver du travail à des demandeurs éloignés de l'emploi. En 2016, les clauses ont permis à une dizaine de salariés (soit 5 288 h) en insertion de démontrer leurs compétences et qualités professionnelles.

Les heures d'insertion permettent de remobiliser les salariés, de les amener vers des formations, de susciter des vocations. Suite aux chantiers menés dans le cadre des marchés publics, **2 salariés continuent de travailler régulièrement pour l'entreprise TPPL.**

Vos contacts



Sophie Piriou
Chargée d'insertion



Céline Auvinet
Chargée de mise à disposition



Bernard Matignon
Chargé de mise à disposition

La formation, une priorité



En 2016, **21 formations** ont été dispensées aux salariés d'Aspire Service. Pour répondre au mieux aux besoins des établissements scolaires, une nouvelle formation hygiène en restauration (HACCP) de 3 jours a été dispensée par le centre de formation Les Ardillers à l'initiative d'Aspire Service. 10 salariés actuellement en poste dans les cantines ont pu en bénéficier avec maintien de leur salaire. Cette action est financée par Aspire Service.

Cette formation est recommandée en restauration et devrait permettre de **pérenniser des postes en périscolaire.**

20 heures chrono, action jeunes



Cette action consiste à **redonner confiance à des jeunes en rupture scolaire. L'association les met en situation professionnelle** 20 heures par semaine pendant trois semaines. Par groupe de 5, les jeunes déscolarisés sont accueillis pour une **expérience de travail rémunérée** sur des postes qui nécessitent peu de qualification (manutention, entretien...).

Le dispositif les amène à prendre confiance en eux et à les dynamiser grâce aux missions confiées. Un encadrant les accompagne sur le terrain et dans leur projet professionnel en partenariat avec la Mission Locale.

Le dernier chantier effectué par l'équipe de 20 heures Chrono vient d'être inauguré. Il s'agit de la réfection des peintures de l'école Millocheau.

Aspire Service 270, rue du Clos Bonnet - 49400 Saumur

Tél : 02 41 67 74 00 - aspire@aspresaumur.fr

Association Loi 1901 - Agrément SAP 20061490066 - N° Siret : 381 074 814 00033

www.aspresaumur.fr